



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

MÂCON, le 19 janvier 2026

Les élections municipales et communautaires se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026. Vous trouverez ci-après l'ensemble des informations relatives aux dates, modalités de dépôt des candidatures, ainsi qu'à l'organisation de la propagande électorale.

Dépôt des candidatures :

➤ PREMIER TOUR

Les déclarations de candidature pour le premier tour des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 peuvent être déposées aux dates et horaires suivants :

- **du jeudi 12 au vendredi 13 février 2026** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- **du lundi 16 au vendredi 20 février 2026** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- **du lundi 23 au mercredi 25 février 2026** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- **le jeudi 26 février 2026** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

➤ SECOND TOUR (le cas échéant)

Les déclarations de candidature pourront être déposées :

- **Lundi 16 mars 2026** de 9h à 17h ;
- **Mardi 17 mars 2026** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Modalités de dépôt :

- Le dépôt des **listes de candidatures est obligatoire**, pour l'ensemble des candidats, quelle que soit la taille de la commune,
- Il doit être effectué par le **candidat tête de liste** ou son **représentant dûment mandaté**.
- Afin de faciliter l'accueil et de limiter les temps d'attente, il est recommandé de **prendre rendez-vous**.

Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ouverture de la prise de rendez-vous

- **Premier tour** : à compter du lundi 19 janvier 2026 à 9h,
- **Second tour** : à compter du lundi 16 mars 2026 à 8h.

Communes de l'arrondissement de Mâcon :

Lieu de dépôt : Préfecture de Saône-et-Loire (Salle Lamartine) - Entrée : 1, rue Dinet - 71000 Mâcon

Prise de rendez-vous par téléphone au 06 02 09 01 37 ou 06 02 11 20 20

Communes de l'arrondissement d'Autun :

Lieu de dépôt : Sous-Préfecture d'Autun - 21 Rue de l'Arquebuse - 71400 Autun

Prise de rendez-vous par téléphone au 03 85 21 83 21

Communes de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône :

Lieu de dépôt : Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône - 28 rue du Général Leclerc - 71100 Chalon-sur-Saône

Prise de rendez-vous sur internet :

www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdvpref/reservation/demarche/19321/

Communes de l'arrondissement de Charolles :

Lieu de dépôt : Sous-préfecture de Charolles - 28 Rue de la Madeleine - 71120 Charolles

Prise de rendez-vous par téléphone au 03 85 21 83 61 ou 03 85 21 83 52

Communes de l'arrondissement de Louhans-Châteaurenaud :

Lieu de dépôt : Sous-préfecture de Louhans-Châteaurenaud - 11 Rue des Bordes - 71500 Louhans-Châteaurenaud

Prise de rendez-vous par téléphone au 03 85 75 77 85 ou 03 85 75 77 81 ou sur Internet :

<https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdvpref/reservation/demarche/19560/>

Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tirage au sort de l'ordre des panneaux d'affichage :

Le tirage au sort de l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage pour le **premier tour** aura lieu le **vendredi 27 février 2026 à 9h30** :

- en **sous-préfectures** pour les communes des arrondissements d'Autun, de Chalon-sur-Saône, de Charolles et de Louhans-Châteauneuf ;
- en **préfecture** (salle Lamartine, entrée par le 1, rue Dinet, Mâcon) pour les communes de l'arrondissement de Mâcon.

Les candidats ou leurs représentants peuvent y assister.

L'ordre des listes candidates et des panneaux d'affichage sera fixé par **arrêté préfectoral** à l'issue du tirage au sort le **27 février 2026**.

Pour le **second tour** :

- l'ordre des listes retenu pour le premier tour est conservé entre les listes restant en présence.
- En cas de fusion des listes, l'ordre retenu est celui de la liste « d'accueil » qui conserve au second tour le même candidat tête de liste ou, à défaut, le plus grand nombre de candidats sur la liste fusionnée.

L'état des listes du second tour sera arrêté à l'issue du dépôt des candidatures **le mardi 18 mars 2026**.

Commissions de propagande (communes de 2 500 habitants et plus) :

Des commissions de propagande pour chaque tour de scrutin sont instituées pour les communes de 2 500 habitants et plus.

Les commissions siégeront en préfecture de Saône-et-Loire – Salle GREUZE, 196 rue de Strasbourg à Mâcon (71 000) aux dates suivantes :

- Mardi 3 mars 2026 pour le 1er tour ;
- Mardi 17 mars 2026 pour le 2e tour.

Les candidats ou leurs représentants peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative pour leur circonscription.

Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délais et modalités de remise de la propagande à la commission :

Les candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande devront remettre leurs circulaires et bulletins de vote au plus tard :

- lundi 2 mars 2026 à 18h00, pour le 1er tour ;
- mardi 17 mars 2026 à 18h00 pour le second tour.

La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des imprimés remis postérieurement aux dates fixées ci-dessus.

Les lieux de dépôt et la quantité de documents à fournir seront indiqués à chaque candidat lors du dépôt de sa déclaration de candidature.

Avant d'engager l'impression de leur propagande, les candidats peuvent soumettre en amont leur projet de circulaire et de bulletin de vote au bureau des élections de la préfecture de Saône-et-Loire pour s'assurer qu'ils soient conformes aux dispositions du code électoral.

■ Informations complémentaires : <https://www.saone-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-citoyennete/Les-elections-politiques/Tous-les-scrutins/Les-elections-municipales/Les-elections-municipales-2026/Je-suis-candidat>

Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État